

Initiatives ministérielles

Je dis cela parce qu'à mon avis, il n'y aura désormais aucune raison pour les Canadiens de bonne foi, les autochtones ainsi que les gens intéressés à l'environnement et à la conservation, qu'ils soient ingénieurs ou non, de participer à un processus parce qu'ils savent que l'issue sera antidémocratique et non démocratique et qu'avant même que les opinions des spécialistes soient publiées pour que la population puisse y réfléchir, deux ministres, qui ne possèdent aucune spécialisation en génie, en hydrologie, en aménagement de la faune, en archéologie, en matière de pêches ou de droits autochtones, ou dans quelque autre domaine sauf celui de la basse politique, vont prendre une décision contraire, à cinq contre un, aux opinions des spécialistes, des ingénieurs professionnels et de véritables experts, qui ont entendu des témoignages pendant des centaines d'heures.

Ils ont examiné plus de 126 mémoires. Ils ont pris vraisemblablement l'une des décisions les plus difficiles, à savoir désaffecter un barrage qui a déjà coûté plus de 500 millions de dollars, une affaire qui a été portée devant les plus hautes instances du Canada, un barrage auquel on avait donné suite illégalement, contre tous les principes fondamentaux, moraux et juridiques de cette province.

À regret, je prédis que les Cris et autres groupes au Québec se désintéresseront probablement de l'évaluation environnementale du projet Grande-Baleine. Je prédis que beaucoup de groupes ne participeront pas à une évaluation environnementale du projet Kemano II en Colombie-Britannique s'il devait faire l'objet d'une telle évaluation. Je suppose qu'en Saskatchewan, les frères Tetzlaff sont abasourdis comme tout le monde que le ministre puisse faire la même chose dans d'autres provinces à propos des mêmes questions.

Il est absolument consternant qu'à la veille du Sommet de la Terre qui doit se tenir à Rio, un ministre qui va être chef de la délégation du Canada à cette conférence, ait fait preuve à l'égard d'un projet d'une attitude aussi anti-démocratique, aussi anti-environnementale. Les experts sont clairs. Les inconvénients causés aux autochtones de la région, la bande indienne de Peigan, par le barrage de la rivière Oldman l'emportent de loin sur les avantages économiques.

Milton Born with a Tooth faisait encore part hier de ce qu'il en pensait. Je comprends parfaitement qu'il s'emporte lorsqu'il discute de cette affaire dans laquelle le système judiciaire et les ministres responsables ont fait preuve d'une telle insensibilité à son égard.

Il y va de la crédibilité de cette institution si celle-ci adopte une nouvelle loi pour contourner les lignes directrices que le Cabinet a publiées en 1984 et si elle s'attend

que les Canadiens suivront de bonne foi un processus de compromis et d'évaluation et qu'ils comparaitront devant un groupe de spécialistes chargés d'évaluer, comme ils l'ont fait en l'occurrence, les avantages économiques de l'irrigation pour les agriculteurs du sud de l'Alberta ainsi que pour les localités comme celles du district de distribution d'eau de Lethbridge et d'ailleurs dans le sud de l'Alberta.

Les spécialistes ont évalué le coût du barrage et de sa désaffectation en regard des énormes risques d'empoisonnement au mercure auxquels serait exposé le poisson de trois réseaux hydrographiques par suite de l'endiguement des eaux. Ils ont évalué tous les impacts négatifs sur l'écologie forestière, les sites sacrés et les sites archéologiques. Ils ont élaboré une conclusion de principe, car 22 des 23 recommandations portaient sur des problèmes d'atténuation des impacts que l'Alberta n'a jamais réglés et que, d'après moi, elle ne réglera jamais.

Le Canada ne les a jamais réglés non plus et, selon moi, il ne les réglera jamais. Malheureusement, la décision que les ministres des Transports et de l'Environnement ont prise hier demeurera la plus sombre, la plus noire et la plus dégueulasse jamais prise au sujet d'une question environnementale soumise à une commission.

En conséquence, je me réjouis du projet de loi C-59 dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui nous permet enfin de faire quelque chose avant l'échéance du référendum mené auprès des Haïdas, relativement au parc national de l'archipel Gwaii Haanas, et en ce qui concerne le plus grand parc national du Canada, celui de Wood Buffalo, maintenant que l'exploitation forestière est interrompue et que les droits des premières nations, des autochtones et des Cris sont reconnus et qu'ils sont mentionnés dans cette mesure législative.

[Français]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord féliciter le député d'avoir convaincu le gouvernement de porter cette nouvelle affaire dans son comté, ce qui n'est pas facile. Et je veux lui dire et l'assurer d'ailleurs que, nous du Québec, approuvons cette initiative gouvernementale, qui a d'ailleurs été faite en collaboration.

Je veux profiter aussi de ce débat, qui se situe en plein coeur du débat référendaire, pour souligner certains aspects et demander au député d'ailleurs son commentaire, et peut-être aussi m'expliquer quelle est la position de son parti face aux questions que je vais soulever, entre autres, le fait que le Québec soit énormément moins choyé en termes de parcs nationaux que l'ensemble du reste du Canada.